

NESPRESSO | ABONNEMENT

Conditions particulières au Service d'Abonnement

Version applicable au 23 juillet 2019

1. Dispositions générales

- 1.1 Les présentes conditions régissent vos relations avec Nespresso France (SAS au capital de 1.360.000 € - RCS Paris n° B 382 597 821, sise 1 boulevard Pasteur - 75015 PARIS ; ci-après « Nespresso ») concernant le service d'abonnement suite à l'achat d'une machine à café de marque Nespresso (ci-après « le Service d'Abonnement Machine ») et le service d'abonnement Café suite à la souscription d'un abonnement relatif aux commandes de cafés de marque Nespresso (ci-après « le Service d'Abonnement Café »). Ces deux Services d'Abonnement (ci-après pris ensemble ou séparément « Service(s) d'Abonnement ») sont ouverts à toute personne physique majeure, qu'elle soit déjà client Nespresso ou non.
- 1.2 Les Services d'Abonnement sont disponibles en France métropolitaine, Corse et Principauté de Monaco comprises.
- 1.3 En choisissant de souscrire à l'un ou l'autre des Services d'Abonnement, vous acceptez expressément les présentes conditions, notamment quant à la durée d'engagement qui est fixée à douze (12) mois concernant le Service d'Abonnement Machine (ci-après « la Durée d'Engagement »).
- 1.4 Les Services d'Abonnement sont limités à deux (2) abonnements par compte client Nespresso (ci-après « le Compte Client Nespresso »).
- 1.5 Ces conditions s'appliquent en complément des Conditions Générales de Vente de Nespresso qui sont notamment disponibles sur support durable sur le site Internet suivant : <http://www.tb-huissiers.com/cgv-nespresso/>. En cas de contradiction entre ces deux documents, ce sont les dispositions des présentes conditions particulières qui prévaudront.

2. Coût du Service d'Abonnement

- 2.1 Votre Service d'Abonnement a un coût fixe (ci-après « le Forfait Mensuel ») qui vous sera facturé mensuellement et prélevé directement sur votre compte bancaire, en fonction de la formule choisie. Concernant spécifiquement le Service d'Abonnement Machine, il sera facturé mensuellement et ce pendant la Durée d'Engagement, puis, le cas échéant, la durée du contrat.
- 2.2 Le premier Forfait Mensuel devra être payé le jour de la souscription au Service d'Abonnement. Les Forfaits Mensuels suivants seront prélevés le même jour de chaque mois (à plus ou moins 3 jours), sur les coordonnées bancaires précisées lors de la souscription dont vous certifiez l'authenticité et dont vous devrez veiller à ce que le compte bancaire soit suffisamment provisionné le jour des prélèvements et que lesdites coordonnées bancaires soient toujours valables le jour du paiement.

3. Contenu du Service d'Abonnement

- 3.1 Pour souscrire à l'un des Services d'Abonnement, vous devez préalablement enregistrer vos données client et communiquer notamment votre adresse email, laquelle devra être valide. La souscription au Service d'Abonnement emporte acceptation pleine et entière de payer chaque mois le Forfait Mensuel correspondant au Service d'Abonnement sélectionné.
- 3.2 En contrepartie du paiement des Forfaits Mensuels, vous pourrez régulièrement choisir des capsules Nespresso ou d'autres produits Nespresso grâce à l'utilisation de votre Crédit Client comme décrit à l'article 4 des présentes.
- 3.3 Si vous souscrivez au Service d'Abonnement Machine, pendant toute la durée du Service d'Abonnement, ce dernier est lié à un Compte Client Nespresso unique, et vous ne pourrez pas modifier la machine que vous avez sélectionnée lors de la souscription au Service d'Abonnement Machine. La Durée d'Engagement à ce Service d'Abonnement Machine est de 12 mois minimum.
- 3.4 Si vous souscrivez au Service d'Abonnement Café, vous recevrez un Crédit Client supplémentaire (ci-après « le Crédit Client Supplémentaire ») ajouté à votre Compte Client Nespresso chaque mois, sans frais pour vous. Ce Crédit Client Supplémentaire vous sera crédité chaque mois dès que votre abonnement sera activé.

4. Crédit Client Nespresso

- 4.1 Chaque mois, vous recevrez une somme fixe créditée sur votre Compte Client Nespresso (ci-après le « Crédit Client ») qui vous permettra de sélectionner vous-même les capsules et autres produits Nespresso que vous souhaitez acheter sur le site Internet www.nespresso.com, au téléphone au 0800 55 52 53 (appels et services gratuits, ligne ouverte 7j/7, de 7h à 22h) ou dans l'une des Boutiques du réseau Nespresso en France métropolitaine, Corse et Principauté de Monaco (lorsqu'elle existe).
- 4.2 Cette somme fixe est égale au montant du Forfait Mensuel qui aura été prélevé sur votre compte bancaire. A cela s'ajoute un Crédit Client Supplémentaire, sans frais pour vous, lorsque vous avez souscrit au Service d'Abonnement Café. A titre d'exemple, si vous choisissez un Forfait Mensuel à 29€, vous recevrez la somme fixe de 29€ par mois sous forme de Crédit Client sur votre Compte Client Nespresso ainsi qu'un Crédit Client Supplémentaire de 10% soit 2,9€. Nespresso se réserve le droit de modifier le montant du Crédit Client Supplémentaire et/ou de mettre fin à tout moment au paiement du Crédit Client Supplémentaire sans motif.
- 4.3 Le Crédit Client est lié à votre Compte Client Nespresso et peut être utilisé à tout moment, en présentant votre pièce d'identité ou en vous connectant muni de vos identifiants, pendant toute la durée du Service d'Abonnement souscrit et pendant les deux (2) années suivant le dépôt sur le Compte Client Nespresso. Tout Crédit Client non utilisé après cette échéance sera définitivement perdu et ne donnera lieu à aucun remboursement ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Vous avez la possibilité de vérifier votre solde de Crédit Client en vous connectant sur votre Compte Client Nespresso.
- 4.4 Le Crédit Client sera versé sur votre Compte Client Nespresso sous un délai de quatre (4) jours maximum après paiement de votre Forfait Mensuel. Le Crédit Client est

nominatif, non transférable, non remboursable et ne peut être échangé sous quelque forme que ce soit. Ce mode de paiement spécifique par le Crédit Client est prioritaire par rapport aux autres modes de paiement. Ainsi, le Crédit Client sera prioritairement imputé, et ce jusqu'à concurrence de son montant total, pour payer vos commandes.

5. Délai de rétractation

- 5.1 Vous avez le droit de changer d'avis et de nous notifier votre souhait d'annuler votre souscription au Service d'Abonnement sélectionné, sans avoir à indiquer de motif, dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception de la commande faisant suite à votre souscription au Service d'Abonnement.
- 5.2 Pour exercer ce droit, vous pouvez utiliser le formulaire-type de rétractation disponible sur www.nespresso.com. Effectuez toute déclaration dénuée d'ambiguïté indiquant votre intention de vous rétracter du Service d'Abonnement ou rendez-vous dans ce même délai dans l'une de nos Boutiques du réseau Nespresso en France métropolitaine, Corse et Principauté de Monaco (lorsqu'elle existe).
- 5.3 Si vous avez souscrit au Service d'Abonnement Machine sur www.nespresso.com, via notre centre d'appel ou en Boutique, il faudra également rendre la machine Nespresso achetée.
- 5.4 Conformément à nos Conditions Générales de Vente, seuls seront repris les produits non utilisés, correctement protégés, dans leur emballage d'origine intact et non ouvert, en parfait état, propre à leur revente, accompagnés de tous accessoires éventuels, notices d'emploi et documentations ainsi que de la facture correspondante, ceci par mesure d'hygiène et de sécurité. Ces conditions sont cumulatives.
- 5.5 Si vous avez souscrit au Service d'Abonnement Machine en magasin partenaire, il faudra également rendre la machine Nespresso achetée et ce conformément aux règles du magasin partenaire et le justifier en nous transmettant obligatoirement le bon de retour validé par le magasin ainsi que la facture de la machine et la facture du Service d'Abonnement.
- 5.6 Sous réserve de ce qui précède, nous vous rembourserons par virement bancaire conformément aux conditions définies aux Conditions Générales de Vente de Nespresso susvisées.

6. Durée

- 6.1 Si vous avez souscrit au Service d'Abonnement Machine, la Durée d'Engagement est de douze (12) mois. Le Forfait Mensuel est débité, en euros, à chaque échéance mensuelle. La Durée d'Engagement commence à courir à compter du paiement du premier Forfait Mensuel. A l'issue de la Durée d'Engagement, et sauf manifestation contraire de votre part adressée à Nespresso au moins un (1) mois avant son terme, le Service d'Abonnement Machine sera reconduit tacitement dans les mêmes conditions de façon indéterminée. Il pourra être mis fin à tout moment moyennant le respect d'un préavis d'un (1) mois, communiqué à Nespresso en vous connectant à votre Compte Client Nespresso, rubrique « Mes abonnements » sur www.nespresso.com, en contactant notre Centre de Relations Clients au 0800 55 52

53 (appels et services gratuits, ligne ouverte 7j/7, de 7h à 22h) ou en vous rendant dans l'une de nos Boutiques Nespresso. La machine Nespresso acquise lors de la souscription au Service d'Abonnement Machine demeurera votre propriété.

- 6.2 Si vous avez souscrit au Service d'Abonnement Café, le Service d'Abonnement Café durera autant de temps que vous choisirez de payer vos Forfaits Mensuels. Vous pouvez y mettre fin à tout moment, sans aucune pénalité.

7. Résiliation anticipée du Service d'Abonnement Machine

- 7.1 Si vous souhaitez mettre fin à votre souscription au Service d'Abonnement Machine avant la fin de la Durée d'Engagement de douze (12) mois, vous devez nous contacter au 0800 55 52 53 (appels et services gratuits, ligne ouverte 7j/7, de 7h à 22h) ou vous rendre dans l'une de nos Boutiques Nespresso en France métropolitaine, Corse ou Principauté de Monaco (lorsqu'elle existe).
- 7.2 Si vous le faites avant d'avoir réglé la totalité des douze (12) Forfaits Mensuels et que vous avez bénéficié de notre offre sur les machines Nespresso lors de votre souscription au Service d'Abonnement, vous serez redevable d'une indemnité de résiliation égale à 80% du prix public de vente de la machine concernée tel que mentionné sur la facture qui vous aura été remise. (A titre d'exemple, l'indemnité de résiliation est de 79€ pour une machine d'une valeur de 99€, 119€ pour une machine d'une valeur de 149€ et 159€ pour une machine d'une valeur de 199€). Nespresso se réserve le droit de déduire automatiquement de votre Crédit Client restant le montant de l'indemnité due. Aucun remboursement des Forfaits Mensuels déjà réglés ne pourra avoir lieu à compter de la résiliation de votre Service d'Abonnement. S'il vous reste du Crédit Club après avoir payé l'indemnité de résiliation, vous aurez toujours la possibilité d'utiliser le solde restant pendant sa période de validité (dans les conditions de l'article 4 des présentes).
- 7.3 Si vous avez souscrit au Service d'Abonnement Machine en magasin partenaire, il faudra également nous transmettre obligatoirement la facture de la machine achetée auprès de ce magasin partenaire.
- 7.4 Cette possibilité de résiliation anticipée n'affecte pas votre faculté d'exercer votre droit de rétractation dans les conditions précisées à l'article 5 des présentes.
- 7.5 En cas de non-paiement du Forfait Mensuel à échéance, Nespresso se réserve le droit de bloquer l'accès à votre Compte Client Nespresso et à votre Crédit Client jusqu'à ce que le paiement ait été régularisé. Si le paiement n'est toujours pas intervenu plus de soixante (60) jours après sa date d'exigibilité, Nespresso se réserve le droit de résilier de plein droit votre Service d'Abonnement et de vous facturer l'indemnité de résiliation prévue si, au moment de cette résiliation, les douze (12) Forfaits Mensuels n'avaient été régulièrement et intégralement acquittés.

8. Terminaison de votre Service d'Abonnement Café

- 8.1 Si vous voulez mettre un terme à votre Service d'Abonnement Café, vous pouvez le faire en vous connectant à votre Compte Client Nespresso, rubrique « Mes abonnements » sur www.nespresso.com, en contactant notre Centre de Relations Clients au 0800 55 52 53 (appels et services gratuits, ligne ouverte 7j/7, de 7h à 22h) ou en vous rendant dans l'une de nos Boutiques Nespresso. Vous ne pourrez pas

bénéficiaire du remboursement d'un quelconque Forfait Mensuel déjà payé au jour de la terminaison de votre Service d'Abonnement Café.

- 8.2 Ceci n'affectera pas votre faculté d'exercer votre droit de rétractation dans les conditions précisées à l'article 5 des présentes.
- 8.3 En cas de non-paiement du Forfait Mensuel à échéance, Nespresso se réserve le droit de bloquer l'accès à votre Compte Client Nespresso et à votre Crédit Client jusqu'à ce que le paiement ait été régularisé. Si le paiement n'est toujours pas intervenu plus de soixante (60) jours après sa date d'exigibilité, Nespresso se réserve le droit de résilier de plein droit votre Service d'Abonnement Café.